



**Des permanences d'accueil
au service
des personnes handicapées et de leurs familles**

Vous trouverez dans les permanences d'accueil handicap :

- Une écoute
- Des conseils
- Une aide à construire votre projet de vie
- Une orientation vers le service compétent
- Une aide au remplissage des dossiers

Permanence à Saint-Marcellin :	Maison du Conseil général, avenue Jules David Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi : de 13h30 à 17h00 Le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Permanence à Vinay :	Centre médico-social Le 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi : de 8H30 à 12H00
Permanence à Saint-Romans :	bureau de permanence de la Mairie <u>(uniquement sur rendez-vous)</u> Le 2 ^{ème} mardi : de 8h30 à 12h00

Pour plus de renseignements ou pour prendre rendez-vous :

04 76 38 05 85 (standard ARIA 38)
06 27 82 02 58 (portable)

Les permanences s'adressent à toute personne en situation de handicap quelque soit sa commune de résidence.
Les lieux des permanences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.